

CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Rapport de la Commission chargée d'étudier le

Préavis 2021 – 2026 / N° 17

Demande de crédit relative à l'aménagement de surface de la rue du Temple

La Commission composée de :

| | |
|-----------|--|
| Mesdames | Valérie Schlup, présidente Pascale Vollenweider Poona Mahshoor Valeria Mozzetti Rohrseitz |
| Messieurs | Jacques Tschudin Nicolas Walter Philippe Anderegg, rapporteur |

s'est réunie le 3 février 2022 en présence de Mme Margareth Ruchti, Municipale, et M. Serge Gambarasi. Nous tenons à les remercier pour leur disponibilité et pour toutes les explications fournies.

Le projet

Après la réalisation des travaux de remplacement des collecteurs et services sous la rue du Temple, exécutés avant le début de la construction du centre commercial « Ruello » et qui a fait l'objet d'un préavis séparé (2016-2021 / N° 26), il s'agit maintenant d'aménager en surface le tronçon de la rue du Temple situé entre le carrefour avec la route des Quatre-Communes, la promenade des Grandes-Buttes et la rue des Petites-Buttes jusqu'au croisement avec la rue du Nord.

Après analyse des différentes variantes et possibilités, la proposition d'une « zone de rencontre » (20 km/h) sur la partie basse de la rue du Temple et d'une zone 30 km/h entre la route des Quatre-Communes et la « zone de rencontre » avec l'aménagement d'un plateau surélevé adapté aux contraintes d'accès au nouveau parking souterrain a été retenue.

Selon les études réalisées, environ 5'000 véhicules devraient emprunter cet itinéraire chaque jour une fois tous les aménagements effectués.

Questions de la Commission – Réponses de la Municipalité :

Q : un appel d'offre a-t-il été effectué pour ce projet ?

R : Non, il a été prévu lors du préavis 2016-2021 / N° 26 que cette deuxième phase se ferait avec le même prestataire que pour la première.

Q : Quelle sera la largeur des trottoirs et de la chaussée et une piste cyclable sera-t-elle prévue ?

R : Le but est d'offrir un maximum de place pour les piétons en tenant compte de l'espace à disposition. La largeur de la route sera rétrécie mais est prévue pour qu'un camion puisse croiser une voiture. A noter que les camions devraient toutefois passer essentiellement ou exclusivement par l'axe Quatre-Communes – Rue du Temple pour les livraisons. Il n'est pas possible de prévoir une piste cyclable sur cet axe au vu des dimensions à disposition.

Q : Le revêtement de la chaussée sera-t-il phono-absorbant ?

R : Oui il le sera, mais la limitation de la vitesse aidera également à réduire le bruit.

Q : Au vu des 5'000 véhicules par jour prévus et des différentes limitations de vitesse, n'y a-t-il pas un risque important de bouchons ?

R : Des études de mobilités ont été effectuées et les projections ne montrent pas de problèmes particuliers à ce sujet.

Q : Est-il prévu de planter des arbres sur le tronçon en question ?

R : Non, le réaménagement ne le permet pas.

Vues de la Commission

Un commissaire regrette que la place du marché n'ait pas été intégrée dans le projet initial afin de pouvoir faire tous les travaux en une fois. La Municipalité répond que d'un point de vue de délai et d'organisation des travaux ceci n'était pas possible. Toutefois, elle mentionne que des préavis pour la place du marché et le parc Veyrassat seront présentés au Conseil Communal prochainement.

La Commission s'est interrogée également sur le montant fixe de Fr. 210'000.- qui sera versé à la Commune par Implenla Immobilier SA, et spécifiquement pourquoi il n'était pas directement déduit du montant du crédit demandé. La Municipalité nous a répondu qu'avant d'encaisser ce montant il faudra avoir déboursé les Fr. 1'005'000.- ce qui explique pourquoi le crédit a été établi à cette hauteur. La Commission a consulté la Commission des Finances afin de connaître son point de vue à ce sujet. Celle-ci a confirmé que les Fr. 210'000.- ne seront facturés qu'à la fin des travaux et que la Commune doit donc pouvoir emprunter le montant total. La Commission des Finances nous a également confirmé qu'elle approuvait les conclusions du rapport.

Conclusions

En conclusion, la Commission vous invite, à l'unanimité des personnes présentes, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le Préavis municipal 2021 – 2026 / N° 17 du 2 décembre 2021, entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. D'adopter le Préavis municipal 2021 – 2026 / N° 17 relatif à l'aménagement de surface de la rue du Temple ;
2. D'autoriser à la Municipalité un crédit de Fr. 1'005'000.- TTC pour le financement des travaux ;
3. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte d'investissement 4300.501025 « Génie civil et assainissement – Aménag. surface rue du Temple » ;
4. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
5. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant sur une période de 30 ans.

Rolle, le 1^{er} mars 2022

Au nom de la Commission

La présidente

Le rapporteur

Valérie Schlup



Philippe Anderegg

